

## La contrainte pénale

Mesure phare de la loi du 15 août 2014 sur l'individualisation des peines, la contrainte pénale est entrée en vigueur le 1er octobre 2014. Cette formation propose de découvrir cette nouvelle sanction en s'interrogeant sur la manière dont elle a été créée, sur son cadre juridique et sur les enjeux de sa mise en œuvre.

### Formateur

Pierre-Victor TOURNIER, directeur de recherche au CNRS (en retraite), spécialiste de démographie pénale

### Problématique

Après la création du sursis avec mise à l'épreuve et du travail d'intérêt général, la contrainte pénale est la troisième sanction d'importance introduite dans l'échelle des peines sous la Vème République. Sanction « appliquée dans la communauté » (en milieu ouvert), la contrainte pénale comporte des obligations et des interdictions que la personne condamnée sera tenue de respecter.

Cette formation ne se limitera pas aux aspects juridiques de la question. En effet, pour bien comprendre les enjeux de cette innovation, il faut examiner le long processus de construction de cette nouvelle sanction et mettre en évidence les diverses influences qui ont conduit à son adoption. Ce sera surtout l'occasion de réfléchir à toute une série de questions qui se posent nécessairement aux personnes amenées à accueillir, informer et accompagner des personnes placées sous main de justice et/ou leurs familles sur la mise en œuvre de cette mesure et notamment les freins à son développement. Du 1er octobre 2014 au 1er juillet 2016, 2016 contraintes pénales seulement ont été prononcées, en France, soit environ 100 chaque mois.

### Objectifs pédagogiques

- appréhender les fondements et le cadre juridique de la contrainte pénale ;
- découvrir la mise en place de cette nouvelle mesure ;
- acquérir des clés et des éléments de réflexion pour s'interroger sur les enjeux de la mise en œuvre de cette sanction et le rôle de la société civile

### Programme

#### Le processus de construction de la contrainte pénale – de 2006 à la loi du 15 août 2014

*Les recommandations du Conseil de l'Europe*  
*Les actions de certains acteurs du champ pénal*  
*La commission des lois de l'Assemblée nationale*  
*La conférence de consensus sur la prévention de la récidive*  
*Confrontation entre ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice*

#### La mise en œuvre de la contrainte pénale

*Le sens de la peine*  
*La prévention de la récidive et désistement (« desistance »)*  
*Le rôle de la société civile*  
*Résistances au développement de la contrainte pénale*

#### Niveau 2

#### Public

*personnes souhaitant développer une réflexion sur les sanctions pénales et le rôle de la société civile*

#### Durée

*1 journée*

#### Nombre de stagiaires maximum

*18 personnes*

#### Régions

*Paris, sur demande pour les autres régions*

